

OFFREZ UNE SECONDE VIE AUX LAMPES BASSE CONSOMMATION !

Aujourd'hui, particuliers et professionnels sont invités à rapporter leurs lampes usagées en magasin ou en déchèterie afin qu'elles soient recyclées. La filière de collecte de lampes en Martinique a été lancée le 15 novembre 2007, par l'éco-organisme agréé RECYLUM qui favorise la promotion du recyclage à travers des actions de communication grand public. Des actions de sensibilisation sont prévues le samedi 4 avril chez CARREFOUR DILLON et GEANT OCEANIS, dans le cadre de la « Semaine du Développement Durable ».

Rapportez vos lampes usagées en magasin



Les grossistes et les distributeurs grand public ont l'**obligation** de reprendre les lampes usagées de leurs clients dans la limite des quantités achetées. Afin de simplifier ce service et de le rendre visible, certains magasins sont équipés d'un **meuble de collecte en libre accès**, comme pour les piles, à l'entrée des surface de vente.



Attention : les lampes recyclables (lampes fluo-compactes et tubes fluorescents dits « néons ») sont marquées d'un symbole représentant une poubelle barrée. Toutes les autres, ampoules classiques à filament et halogènes, se jettent à la poubelle.

Découvrez le geste recyclage

Deux animations sont prévues le 4 avril prochain dans les magasins Carrefour Dillon et Géant Océanis pour tout savoir sur le recyclage : reconnaître les lampes recyclables, adopter le bon geste, comprendre les enjeux environnementaux liés à la collecte des lampes usagées afin d'adopter un nouveau comportement.

Un mini quizz permettra de tester les connaissances des clients en magasin et l'animatrice offrira un Sac à lampe, pratique et écologique, destiné à stocker les lampes usagées avant d'être rapportées en magasin.



Que deviennent les lampes et quel est le bénéfice environnemental de leur recyclage ?

Si l'utilisation de lampes basse consommation est recommandée dans la lutte contre le réchauffement climatique (elles consomment 5 fois moins d'énergie et durent 10 fois plus longtemps que les ampoules à filament), **la démarche environnementale n'est complète que si elles sont recyclées**. 93 % du poids de leurs composants sont réutilisés. Le verre récupéré permet de faire de nouveaux "néons", des abrasifs ou de la céramique ; La très faible quantité de mercure est neutralisée. Ainsi, tout risque de pollution est écarté et les ressources naturelles sont préservées. Le recyclage permet aussi des économies d'énergie (énergie nécessaire à l'extraction du sable et à sa fusion) et la réduction des émissions de CO² : 1 tonne de débris de verre utilisée permet d'éviter le rejet de 500 kg de CO² en moyenne.

En savoir plus

Tout savoir sur le recyclage des lampes usagées : www.malampe.org.

Facilitateur local de Récyclum en Martinique : Association Environnement et Développement
Sandrine FRANCISCO - tél. : 0596 50 86 45 - mail : environnement.developpement@gbh.fr

Récyclum est l'éco-organisme agréé par les pouvoirs publics pour l'élimination des lampes usagées. Il est chargé d'organiser la collecte, et de prendre en charge l'enlèvement, le transport et le recyclage des lampes. Pour en savoir plus : www.malampe.org – 0810 001 777 (prix d'un appel local)